

tion faite de la Saskatchewan; on leur a forcé la main. Elles vont recevoir environ 50 p. 100 des frais nationaux et en l'occurrence, elles ne peuvent absolument pas se permettre de refuser. J'imagine que l'Ontario finira par prendre part au programme et le Québec également. C'est comme si l'on brandissait un assommoir en disant à un homme d'accepter bien gentiment—qu'il y va de son intérêt. Il en est de même du programme d'instruction post-secondaire. Il a été imposé aux provinces après l'une des conférences fédérales-provinciales, je crois. Elles ne l'ont pas accepté de bon cœur bien entendu, mais les conditions étaient telles qu'elles ne pouvaient refuser. Néanmoins, les priorités qu'elles avaient établies ont été chambardées.

J'ai fait suffisamment, je crois, de considérations d'ordre budgétaire en réponse à quelques déclarations du ministre. Examinons maintenant les buts et la teneur du bill C-191. Je dois dire que les dispositions relatives aux compagnies d'assurance-vie sont extrêmement compliquées. Je suis même persuadé que seuls les fonctionnaires du ministre et les gens qui ont une connaissance approfondie de l'assurance—je ne parle pas des ventes particulières d'assurance, mais du côté actuariel et financier de la chose—pourront venir à bout des difficultés des amendements et règlements proposés. Je les ai examinés. Ils sont très détaillés. Ils traitent des moindres ou des grandes solutions et ainsi de suite. Je dois avouer qu'il faut commencer par le commencement et suivre l'agencement pas à pas, pour avoir une juste idée de l'ensemble mais malheureusement, nous n'avons pas le temps de procéder de cette façon à la Chambre.

Au cours des dernières étapes, l'industrie de l'assurance nous a fait parvenir un grand nombre de protestations—le ministre en a certainement beaucoup entendu parler puisqu'il a rencontré leurs représentants qu'il avait invités pour élaborer une solution pratique. Je ne crois pas que l'industrie de l'assurance-vie approuve en rien ces dispositions. A mon avis, lorsque les assurés sauront ce qu'il va leur en coûter, ils seront surpris. Rappelez-vous que ce n'est pas l'industrie de l'assurance qui paiera; ce ne sont pas les actionnaires, dans ce cas, qui paieront—après tout, la plupart de ces compagnies d'assurance-vie au Canada sont des mutuelles; ce sont les assurés qui sont les actionnaires, monsieur l'Orateur. Chaque cent soutiré à ces compagnies proviendra finalement des assurés eux-mêmes. Ne soyons pas hypocrites à ce sujet et ne croyons pas que le ministre a découvert que les compagnies d'assurance-vie travaillaient dans une sorte de refuge fiscal dont il est en train de les faire sortir. Ces compagnies paient des impôts. Il est vrai qu'elles n'ont pas payé d'impôts sur les revenus d'investis-

sement qui sont allés directement aux assurés. En vertu de ces propositions, nous verrons les tarifs augmenter. Il n'y a pas de solution possible.

Un grand nombre de députés, et peut-être de gens qui sont ce soir à la tribune connaîtront cette situation soit qu'ils détiennent des polices participantes ou que les dividendes réduisent les primes au bénéfice des assurés, en particulier dans le cas des compagnies d'assurances mutuelles. Ma foi, le ministre nous a dit qu'il compte tirer beaucoup plus d'argent, comme il croit devoir le faire, de cette industrie de l'assurance. Cela revient à dire que c'est le citoyen ordinaire qui paiera. Autrement dit, chaque assuré canadien—votre fils ou le mien qui détient une petite police, une police mineure ou bien l'homme d'affaires qui possède un placement beaucoup plus important dans les assurances, ou encore l'assuré dont la police sert à protéger sa femme et ses enfants—devra assumer les frais supplémentaires.

En outre, je signale, comme on l'a fait peu après la publication du budget, que l'impôt sur les assurances pourrait bien toucher jusqu'à 10,000 foyers—non pas en un an, mais après une certaine période. Compte tenu de notre crise du logement, c'est énorme. Je signale que tout cet argent aurait pu être investi dans des hypothèques. Ce ne sera plus possible car le ministre veut s'en emparer. Qu'en fera-t-il?

L'hon. M. Benson: L'investir dans le logement.

L'hon. M. Lambert: Le ministre ne s'en sert pas pour le logement. Il ne s'en sert pas du tout à cette fin.

L'hon. M. Benson: Grâce à la loi nationale sur l'habitation.

L'hon. M. Lambert: Le ministre prête de l'argent à la Société centrale d'hypothèques et de logement, mais il ne fera croire à personne que des recettes fiscales sont affectées à l'habitation. Pas un centime n'y va. L'argent prêté à la SCHL provient d'émissions d'obligations et d'autres sources encore, mais généralement d'émissions d'obligations. Et quand il revient de la Société centrale d'hypothèques, il passe au Fonds du revenu consolidé.

L'hon. M. Benson: Nous l'avons prêté.

L'hon. M. Lambert: C'est exact. Mais le fait de retirer cet argent aux compagnies d'assurance et à leurs assurés aura pour effet d'accroître le coût de l'assurance pour le détenteur de police ordinaire. En deuxième lieu, cela absorbera de l'argent qui normalement, aurait pu être investi dans l'habitation.

Le ministre ne l'ignore pas, les compagnies d'assurances canadiennes sont parmi les plus